



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAÔNE-ET-LOIRE

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président,
Vu l'article D511-64 du CRPM

DECIDE

Article 1

De donner délégation de signature à Christine LAUGÂA, responsable du pôle installation transmission juridique agriculteurs en difficulté, à effet de signer au nom du Président dans la limite de ses attributions, et du pôle dont elle a la responsabilité :

- Le mandat de gestion « dépôt délégué » DJA FEADER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Article 2

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et sera publiée sur le site internet de la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 31/07/2024

Le Président

Bernard LACOUR